

Commune de BRANOUX LES TAILLADES

Hôtel de ville, 30110 Branoux-les-Taillades,

Tel : 04 66 34 06 82

Email : mairie-branoux.les.taillades@wanadoo.fr



REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BRANOUX LES TAILLADES



5b1. MEMOIRE SUR LES RESEAUX ET LES DECHETS

Dates :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 20/06/2013

Mise à jour n°1 du PLU par Arrêté de M Le Maire du 23/05/2019

Révision générale du PLU prescrite par DCM du 17/06/2021

Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée par DCM du 20/06/2022

Débat sur les orientations du PADD par DCM du 09/11/2022

Arrêt du PLU par DCM du 06/06/2023

Approbation du PLU par DCM du 27/02/2024

AM : Arrêté du Maire - DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT APPROUVE LE 27/02/2024



POULAIN URBANISME CONSEIL

78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN

Email : contact@poulain-urbanisme.com



SOMMAIRE

L'EAU POTABLE.....	2
LA RESSOURCE EN EAU	2
<i>LE CONSTAT DE 2001.....</i>	<i>2</i>
<i>L'ETUDE EPUR DE 2012 SUITE AU SDAEP</i>	<i>2</i>
<i>LES CHAMPS CAPTANT ET LES PERIMETRES DE PROTECTION EN 2023</i>	<i>6</i>
LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2022 (SECTEUR 20 DONT FAIT PARTIE BRANOUX LES TAILLADES).....	7
<i>PRESENTATION.....</i>	<i>7</i>
<i>EAUX BRUTES.....</i>	<i>7</i>
<i>RENDEMENT DU RESEAU.....</i>	<i>9</i>
LE RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE	10
LA DEFENSE INCENDIE	11
LA GESTION DES EAUX USEES	12
LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES.....	12
LA STATION D'EPURATION	13
L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	15
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES	17
LA GESTION DES DECHETS	18
LES COMPETENCES	18
LES MOYENS	19
LES AMBASSADEURS DE TRI	20
QUELQUES CHIFFRES EN 2016.....	21
<i>SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS</i>	<i>21</i>
<i>LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES</i>	<i>22</i>
<i>LE TRI.....</i>	<i>22</i>
<i>LES DECHETTERIES.....</i>	<i>22</i>
LES EVOLUTIONS A PARTIR DE 2022	24
<i>UN NOUVEAU PLAN D'ACTION QUI S'APPUIE SUR LA POPULATION</i>	<i>24</i>
<i>LA GESTION DU TRI</i>	<i>24</i>





L'EAU POTABLE

LA RESSOURCE EN EAU

LE CONSTAT DE 2001

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Gardon (SAGE), établi en application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, a été approuvé le 27 février 2001 [il a depuis été révisé le 18/12/2015]. Il a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux, de préserver les milieux aquatiques et de prévenir les risques en gérant mieux la ressource.

Le diagnostic réalisé à l'occasion de l'élaboration du SAGE a permis de mettre en évidence la mauvaise qualité des eaux dans le secteur du Gardon d'Alès entre la Grand'Combe et Saint-Hilaire de Brethmas du fait de pollutions domestiques et industrielles.

La gestion du réseau est assurée par le Syndicat d'Eau potable Intercommunal Grand'Combien (SIDEAGC) constitué entre les collectivités de la Grand'Combe, les Salles du Gardon, Branoux les Taillades, Cendras et Sainte-Cécile d'Andorge. Il assure la production, le traitement et la distribution d'eau, l'entretien et la réparation du réseau et de ses équipements ainsi que la facturation et l'encaissement des taxes et des abonnements.

Depuis, la compétence Eau a basculé à la Communauté Alès Agglomération.

Sur le territoire communal, on note 3 captages publics destinés à l'alimentation humaine avec :

- La prise du Moulin Larguier qui alimente La Grand' Combe, Les Salles du Gardon, Branoux et quelques compteurs de Sainte Cécile (769 063 m³ d'eau prélevé en 2007),
- Le captage de la Source des Vernèdes qui alimente La Grand' Combe, Les Salles du Gardon, Branoux et quelques compteurs de Sainte Cécile (222 912 m³ d'eau prélevé en 2007),
- Le captage du Castanet qui alimente le hameau du Castanet sur Branoux (2 920 m³ d'eau prélevé en 2007).

En 2009, la commune comptait 776 abonnés au réseau d'eau potable.

Ce SDAEP a été révisé en avril 2012 (bureau d'études : EPUR), étude qui a mis en évidence de nombreuses difficultés.

L'ETUDE EPUR DE 2012 SUITE AU SDAEP

L'étude du schéma directeur d'eau potable du SIDEA La Grand Combienne a dégagé les principales problématiques auxquelles devront être trouvées des solutions adaptées.

En premier lieu, il y a une trop forte sollicitation des ressources par rapport à leur Déclaration d'Utilité Publique (DPU). Le SIDEA compte 5 communes et 10 unités de distributions différentes.

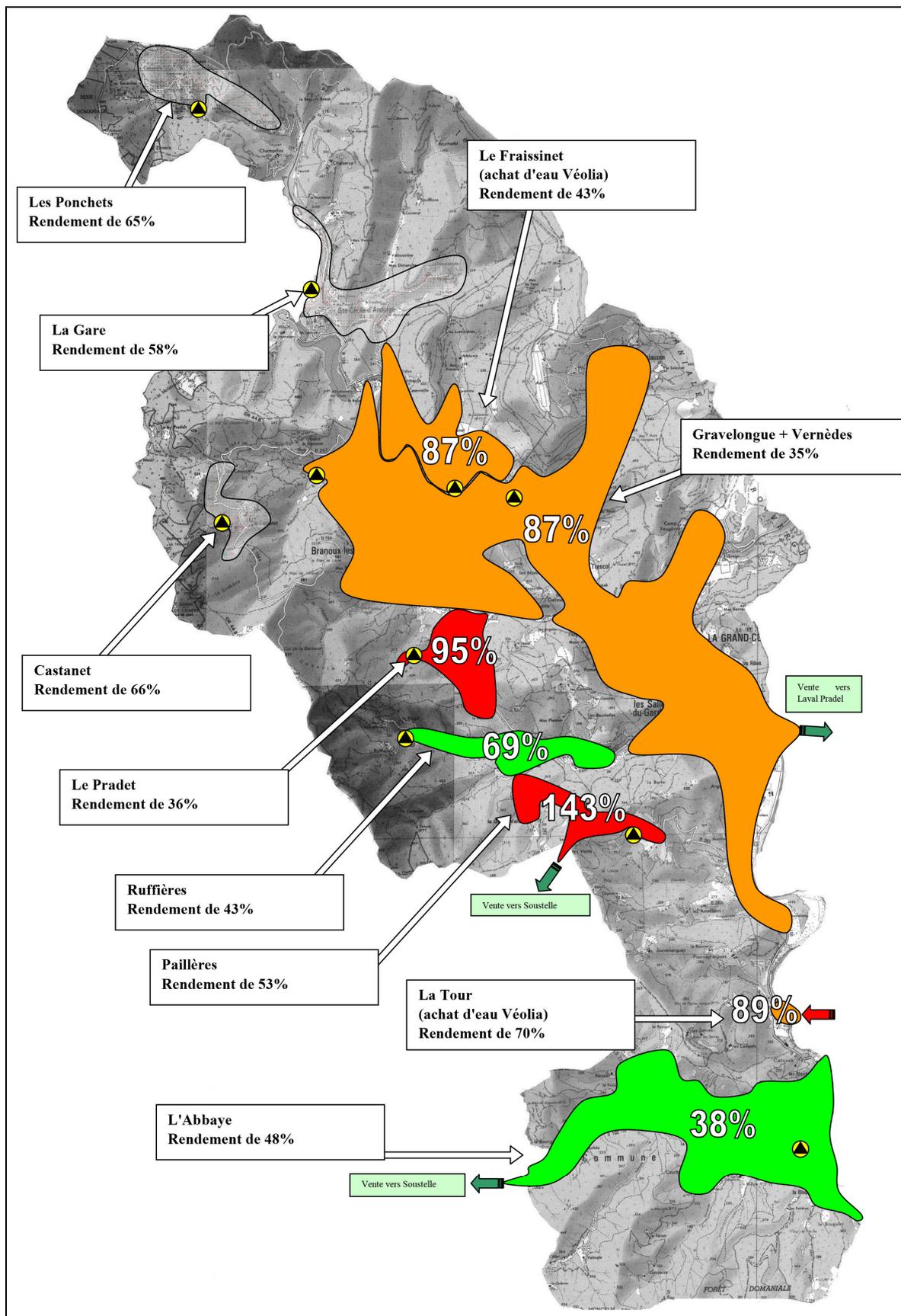
Des risques de pénurie sont à signaler sur la source de Pradet et le forage de Pailleres. La situation est alarmante pour l'UDI Gravelongue - Vernèdes. La convention d'achat d'eau est inadaptée pour La Tour (Syndicat de l'Avène) et Le Fraissinet (Laval Pradel). Enfin, les DUP sont à terminer pour Les Ponchets, La Gare, Castanet, Les Vernèdes et Gravelongue (cette dernière a abouti en 2018).

La carte page suivante présente ces difficultés.





Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets



Les pressions sur la ressource (source : SDAEP 2012)





Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

Seconde difficulté, Le Moulin Larguier présente un contexte sanitaire défavorable et doit être abandonné (exposition aux stériles miniers, proximité de zones urbanisées et proximité de la RN 106). C'est un ouvrage classé hors normes pour la production d'eau potable dans le rapport transmis à la commission européenne et ce pour les années 1999 à 2001 (Rapport ARS du 09/04/2004).

Le SIDEA Grand Combienne a donc effectué une recherche d'une nouvelle ressource qui a aboutie au Forage du Gravelongue (commune de Les Salles du Gardon).

La vétusté des ouvrages et des réseaux constitue un troisième point sensible du syndicat. Face à ce constat, Alès Aggl'Eau 2030 développe un programme d'investissement ambitieux sur 9 ans avec notamment le renouvellement d'environ 30 km de réseaux d'eau potable par an. Entre autres, l'opération de renouvellement de réseau sur 900 ml débute en mars 2022 au niveau de la RN 106, de la sortie des Taillades en direction du nord.

La quatrième difficulté majeure est la mise en service du forage du Gravelongue. Cette dernière ne pourra s'effectuer dans de bonnes conditions que si de nombreuses préconisations sont mises en œuvre. Ainsi, l'amélioration du rendement doit atteindre un minimum de 75% suite à de nombreuses interventions.

Le forage du Gravelongue étant géographiquement opposé à celui du Moulin Larguier, un remaniement du réseau sera nécessaire. Il sera créé un réservoir de tête sur la commune de Les Salles du Gardon. 4 surpresseurs pourront être supprimés. 4 ouvrages de stockages seront supprimés. 1 point d'équilibre permettra d'injecter l'eau du Gravelongue vers Les Vernèdes en cas de turbidité sur cette dernière. La mise en service du Gravelongue offrira l'opportunité de mettre en place un fonctionnement simplifié et moins contraignant pour les différents organes du réseau.

Enfin, le forage du Gravelongue puise son eau dans l'aquifère des calcaires et dolomies hettangien. Les essais longue durée ont démontré que les teneurs en sulfates risquaient de dépasser le seuil de potabilité au-delà d'un débit de 160 m³/h (2x80 m³/h en faisant fonctionner 2 forages simultanément).

Avec un rendement de 75%, le volume journalier d'exploitation sera alors de 2080 m³/j ce qui laisse 920 m³/j de marge avant d'atteindre les 3 000 m³/j. L'eau exploitée au niveau du captage de Gravelongue est de qualité satisfaisante pour la consommation humaine

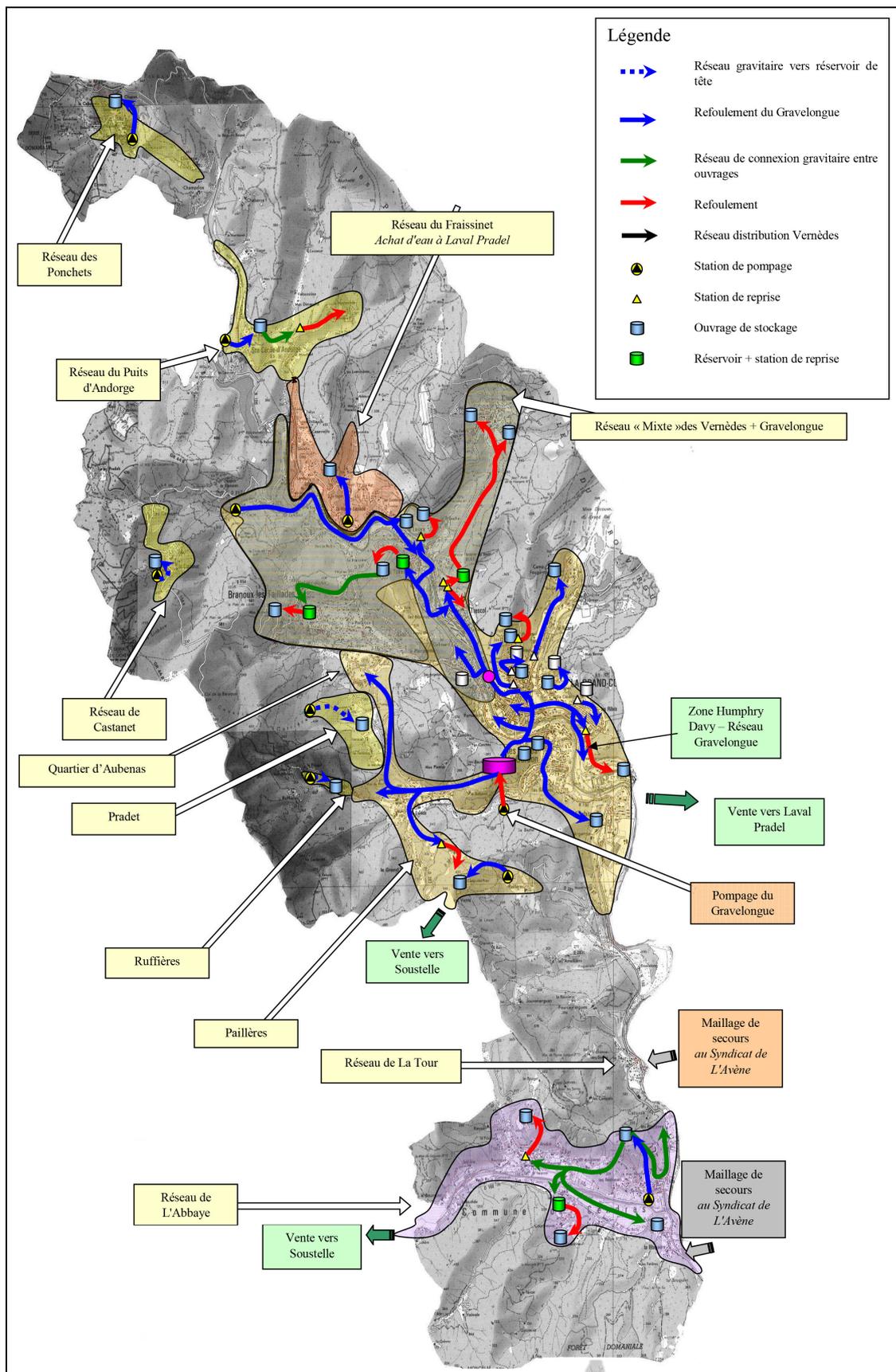
Deux paramètres devront faire l'objet de mesures en continu :

- Par rapport aux teneurs en sulfate, il sera indispensable de mesurer en continu la conductivité de l'eau.
- De même, la mesure de la Turbidité fera l'objet d'un suivi en continu (turbidité liée au démarrage des pompes).





Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets



Les pressions sur la ressource et la nouvelle organisation des ressources (source : SDAEP 2012)





Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

En conséquence, les 4 problématiques ont fait l'objet d'orientations spécifiques dans le SDAEP et un programme de travaux est en cours pour améliorer la situation. Un programme de travaux compatible, en termes de délai, avec les ouvertures à l'urbanisation prévues au PLU de Branoux Les Taillades a été réalisé afin de démontrer que la sécurité de l'approvisionnement en eau pouvait être assurée dans un proche avenir.

Les travaux ambitionnés étaient :

- 2015 : Réservoir – bâche de reprise des Taillades : fiabilisation de l'ouvrage et adaptation au futur fonctionnement
- 2016 : Le village : élimination d'un ouvrage consommateur d'électricité et nécessitant un entretien par du personnel qualifié, ce qui permettra de localiser des fuites sur le village de Branoux
- 2016 : La Grand Combe-Branoux : Amélioration du rendement, création du futur réseau de distribution
- 2017 : La Grand Combe-Branoux Les Taillades : permettre l'alimentation du Nord de l'UDI Gravelongue – Vernèdes par le Gravelongue uniquement lors des problèmes de turbidité de la source des Vernèdes

A noter qu'en 2018, le Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux de l'Agglomération Grand'Combienne notait que le volume total d'eau mis en distribution était de 738 769 m³, soit une baisse de 143 442 m³ produits par rapport à 2017. En 2019, dans son rapport annuel, le SIDE indiquait un volume total prélevé de 718 004 m³ ce qui confirmerait la baisse entrevue en 2018. La rentabilité du réseau s'améliore.

LES CHAMPS CAPTANT ET LES PERIMETRES DE PROTECTION EN 2023

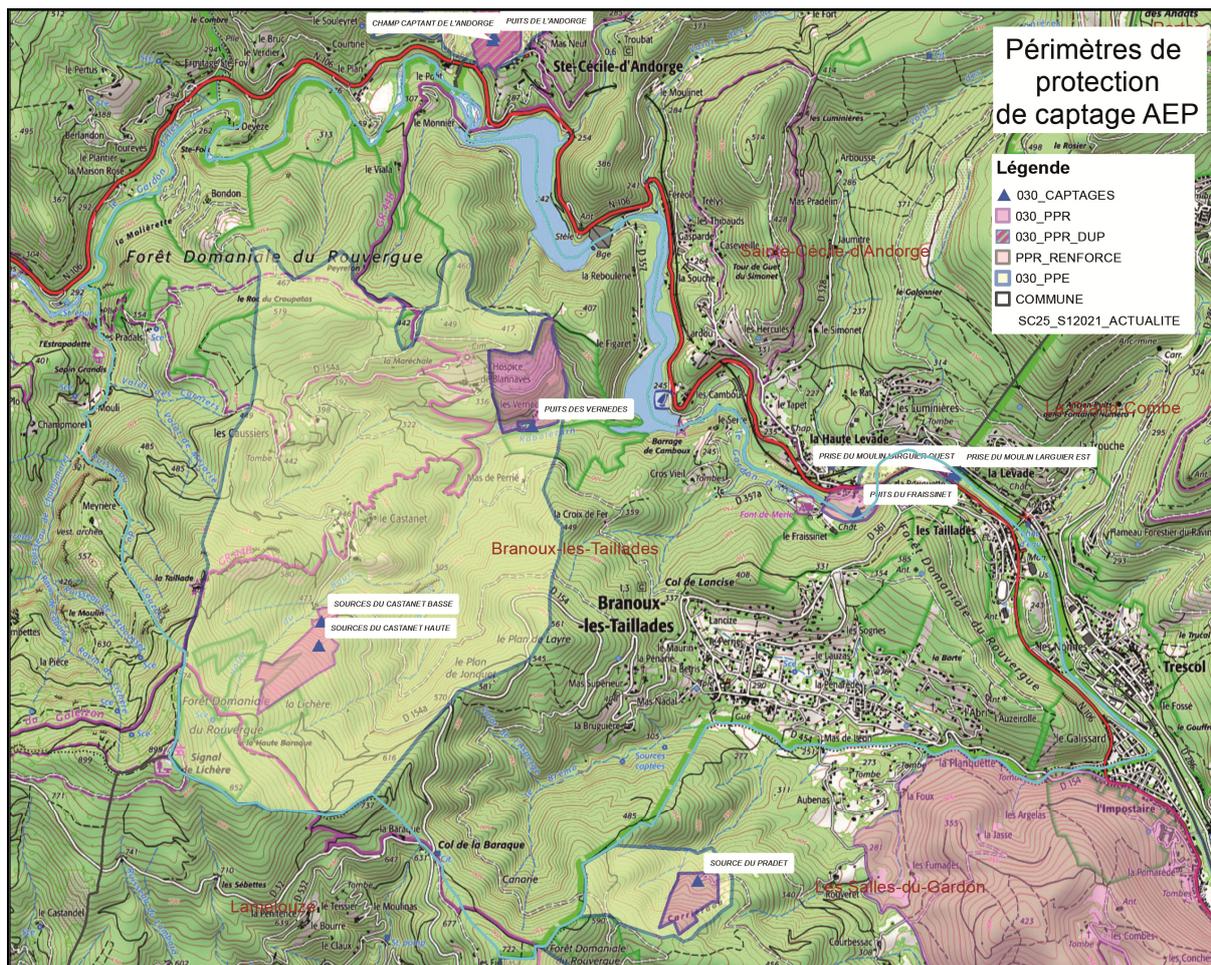
La commune de Branoux Les Taillades est concernée par :

- Le Puits des Vernèdes (Arrêté Préfectoral n°30-2018-09-17-009 du 17/09/2018) avec ses périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.
- La source du Castanet (Arrêté Préfectoral n°30-2018-09-17-010 du 17/09/2018) avec deux périmètres de protection immédiate (pour la source haute et la source basse) et un périmètre de protection rapprochée. A noter que ces périmètres sont englobés par le périmètre de protection éloignée des Vernèdes.
- La prise du Moulin Larguier qui n'a pas fait l'objet d'une DUP et qui doit être abandonnée (car considérée comme « improtégeable ») et remplacée par le champ captant de Gravelongue. Elle devrait être en service, a priori, jusqu'en 2026. En attendant cet abandon effectif et définitif, les mesures définies par le rapport hydrogéologique (RHA) de 1986 perdurent et doivent être respectées.





Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets



7

Les périmètres de protection sur et autour de Branoux les Taillades

LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2022 (SECTEUR 20 DONT FAIT PARTIE BRANOUX LES TAILLADES)

Source : Alès Agglomération

PRESENTATION

Le service public d'eau potable dessert 6 033 abonnés au 31/12/2022 (6 047 au 31/12/2021), dont 785 pour Branoux les Taillades. La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 33,41 abonnés / km au 31/12/2022 (34,42 abonnés / km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,88 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,91 habitants / abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 77,35 m³ / abonné au 31/12/2022 (71,98 m³ / abonné au 31/12/2021).

EAXS BRUTES

Le service public d'eau potable prélève **677 469 m³** pour l'exercice 2022 (660 453 pour l'exercice 2021).





Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Prise du Moulin Larguier	153 518	221 423	44,2%	40
Prise en rivière (Ruffières)	11 521	10 928	-5,2%	60
Source du Pradet	13 045	9 732	-25,4%	80
Forage de Paillères	16 454	18 758	14%	80
Puits de L'andorge	8 267	4 488	-45,7%	60
Source des Vernèdes	340 048	312 412	-8,1%	80
Forage des Ponchets (Prélèvement DDASS)	1 920	2 896	50,8%	60
Puits du stade de l'Abbaye	0	0	Comptage commun avec Forage du Clos de l'Abbaye	—
Captage bas du Castanet	2 299	2 029	-11,7%	60
Forage F1 de Gravelongue	0	0	Pas en service	—
Forage du Clos de l'Abbaye	113 381	94 803	-16,4%	80
Forage de l'Andorge	0	0	Pas en service	—
Captage haut du Castanet	0	0	Comptage commun avec Captage bas du Castanet	—
Forage F2 de Gravelongue	0	0	Pas en service	—
Total du volume produit (V1)	660 453	677 469	2,6%	—

Volume produit en 2022

En sus, un volume d'eau est acheté à hauteur de 32 801 m³ (-16% par rapport à 2021).

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Total d'eaux traitées achetées (V2)	38 993	32 801	-15,9%	100

Au total pour 2022, le volume d'eau consommé a été de **484 752 m³** dont 466 627 m³ pour les abonnements domestiques et 18 125 m³ « sans comptage ».

	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	18 470	18 125	-1,9%
Volume de service (V9)	—	—	— %





Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	435 257	466 627	7,2%
Abonnés non domestiques	—	—	—%
Total vendu aux abonnés (V7)	435 257	466 627	7,2%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	736	869	18,1%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	453 727	484 752	6,8%

RENDEMENT DU RESEAU

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

En 2022, le rendement atteint 68,4%, en constante augmentation ces dernières années (il avait atteint 65% en 2021).

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	65 %	68,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,09	7,37

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,7 m³/j/km (4,1 en 2021).

Théoriquement le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

A noter qu'Alès Agglomération n'ayant pris la compétence qu'en 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est ici calculé sur 3 ans uniquement.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km			4.9	2.116	3.511

Au cours des 3 dernières années, 10.527 km de linéaire de réseau ont été renouvelés. Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 3 ans est de 1.94 % (2% en 2021).





Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

Le renouvellement du réseau est programmé pour plusieurs années ce qui va permettre de poursuivre l'amélioration de son rendement.

A noter que le PLU prévoit une croissance démographique annuelle de +1,0% avec 71 résidences principales en 10 ans + 14 résidences secondaires maximum.

La consommation supplémentaire d'eau potable, en lien avec ces 85 logements supplémentaires, n'est pas à l'échelle et de nature à remettre en cause les ressources en eau aux vues des volumes produits et distribués sur le secteur du Pays Grand Combien.

Pour 85 logements, la consommation d'eau potable peut être estimée de la manière suivante : $150 \text{ l/hab/j} \times 2.2 \text{ hab/logement} \times 85 \text{ logements}$ soit environ $28 \text{ m}^3/\text{j}$

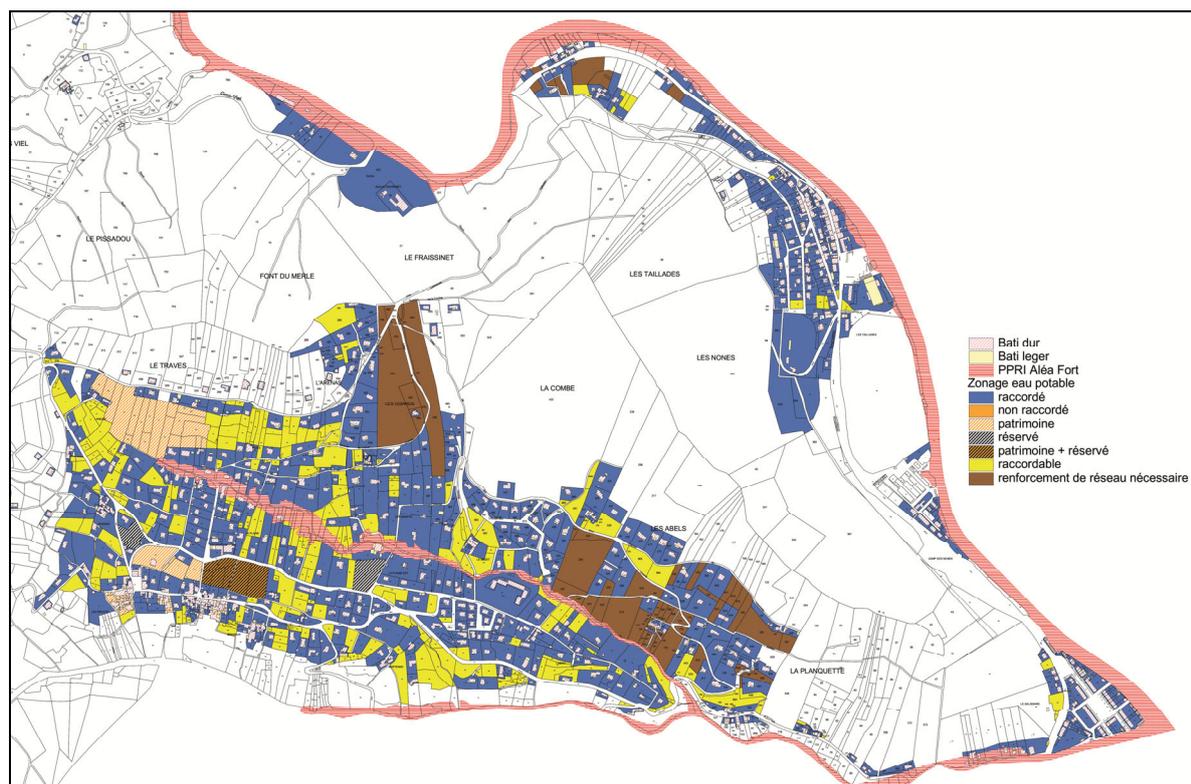
10

LE RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Le linéaire du réseau communal (27 150 ml) est réalisé en fonte et en PVC. Il a été créé en 1961 et refait en 1978 à la suite d'inondations. Le réseau est en très bon état (celui des Taillades a été intégralement repris récemment). La distribution se fait gravitairement.

Il existe 5 réservoirs sur la commune : La Combe (500 m3), L'Abetrix (200 m3), Les Taillades (100 m3), Mas supérieur (75 m3) et Castanet (75 m3).

En 2019, la commune comptait 784 abonnés au réseau d'eau potable (2 de moins qu'en 2018).

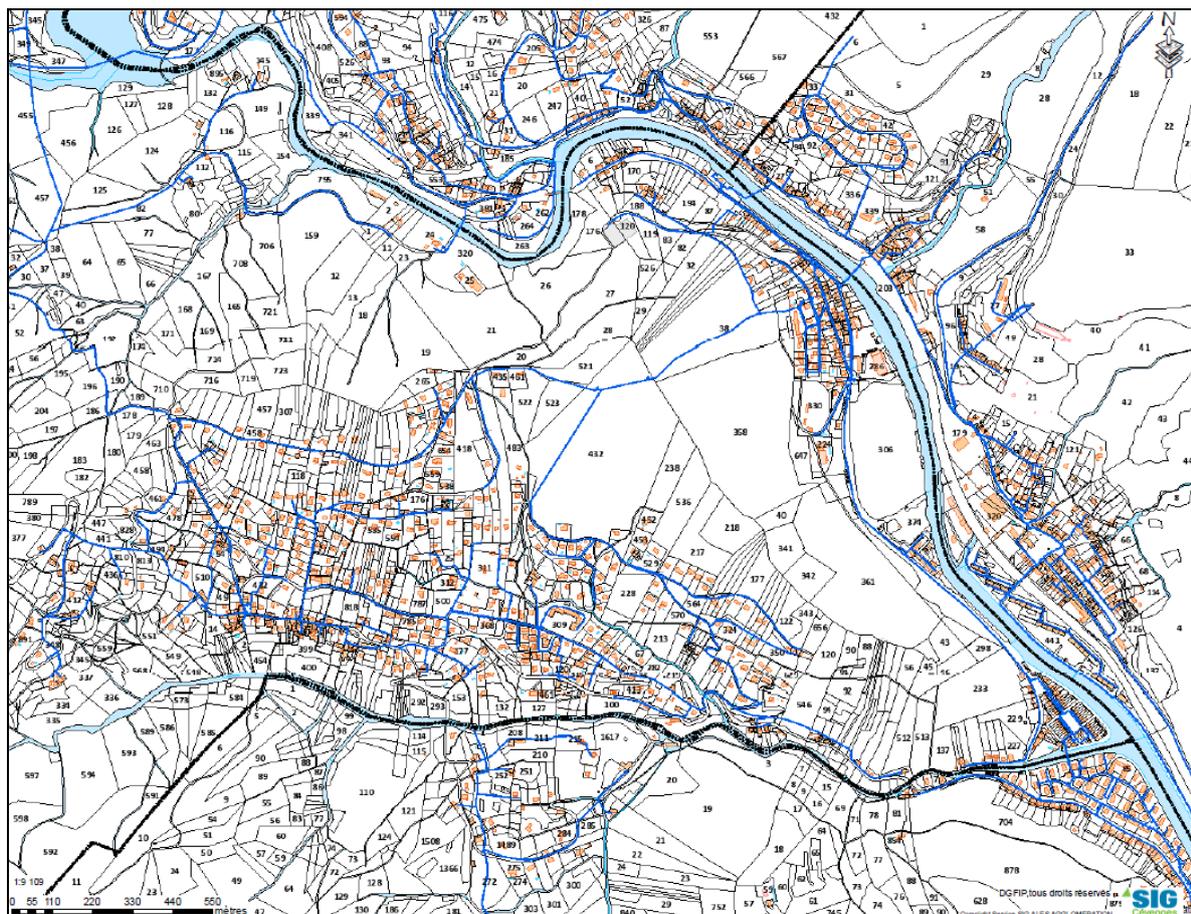


Extrait du zonage AEP de Branoux les Taillades (source : EPUR)





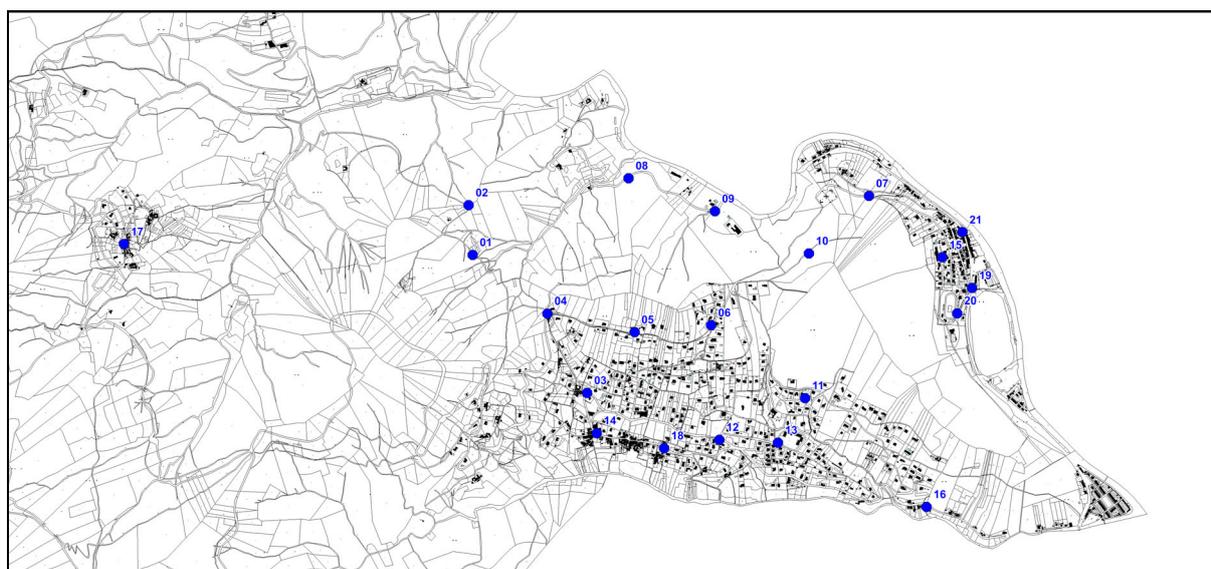
Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets



Etendue du réseau AEP (source : Alès Agglomération)

LA DEFENSE INCENDIE

Le territoire présente plusieurs pistes DFCI ainsi que 21 bornes incendie. Parmi ces bornes, notons que 2 ne sont plus opérationnelles (les n°5 sur Branoux et n°19 sur les Taillades). 12 sont opérationnelles mais non réglementaires.



Disposition des bornes incendie sur le territoire





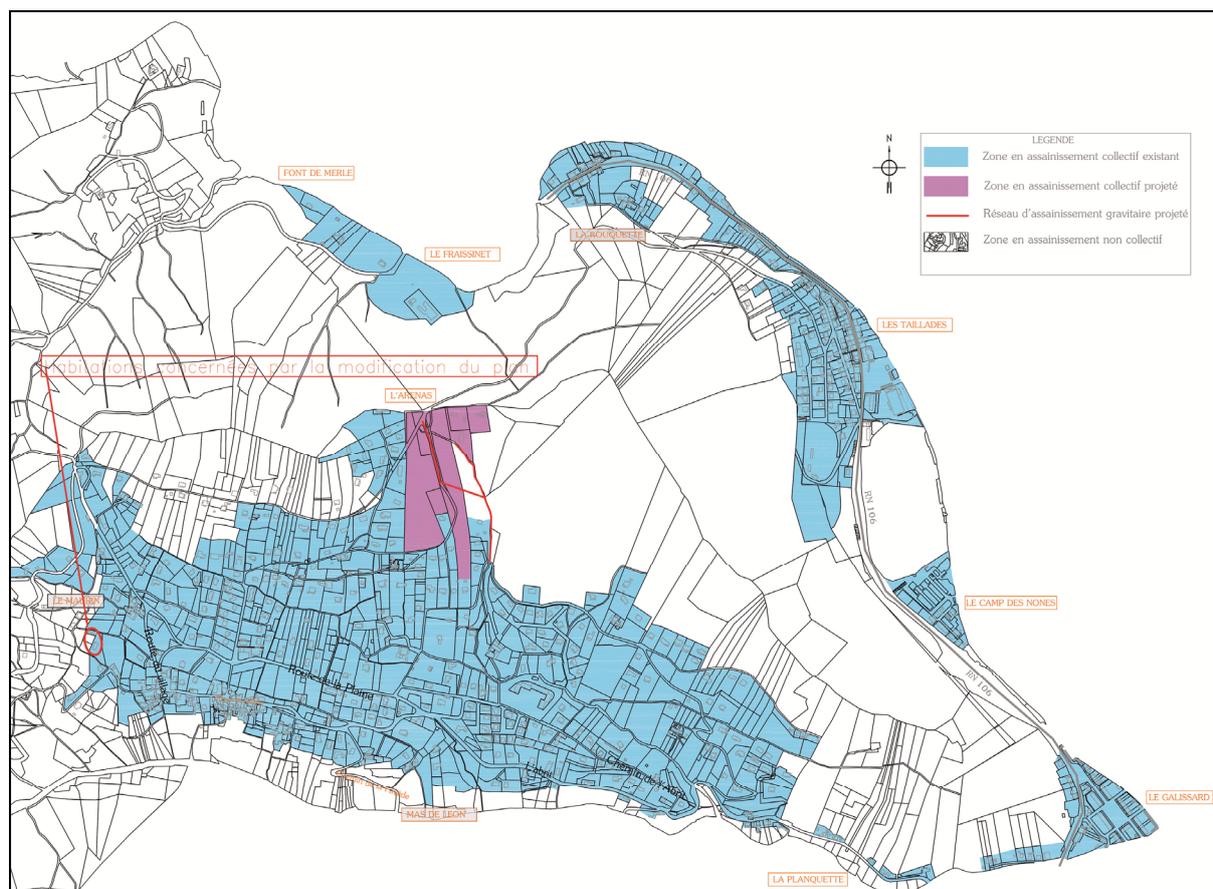
LA GESTION DES EAUX USEES

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

La commune de Branoux les Taillades a lancé son zonage d'assainissement en 2006 et ce dernier a fait l'objet d'une enquête publique en 2008. Une mise à jour de ce zonage a été lancée en 2012. L'enquête publique a été menée conjointement avec le PLU. Le zonage modifié a été approuvé en 2013.

12

Au regard de l'évolution du PLU (réduction des zones constructibles), le zonage d'assainissement a été mis en révision de manière concomitante par Alès Agglomération.



Zonage d'assainissement de Branoux les Taillades (source : Rhône Cévennes Ingénierie)

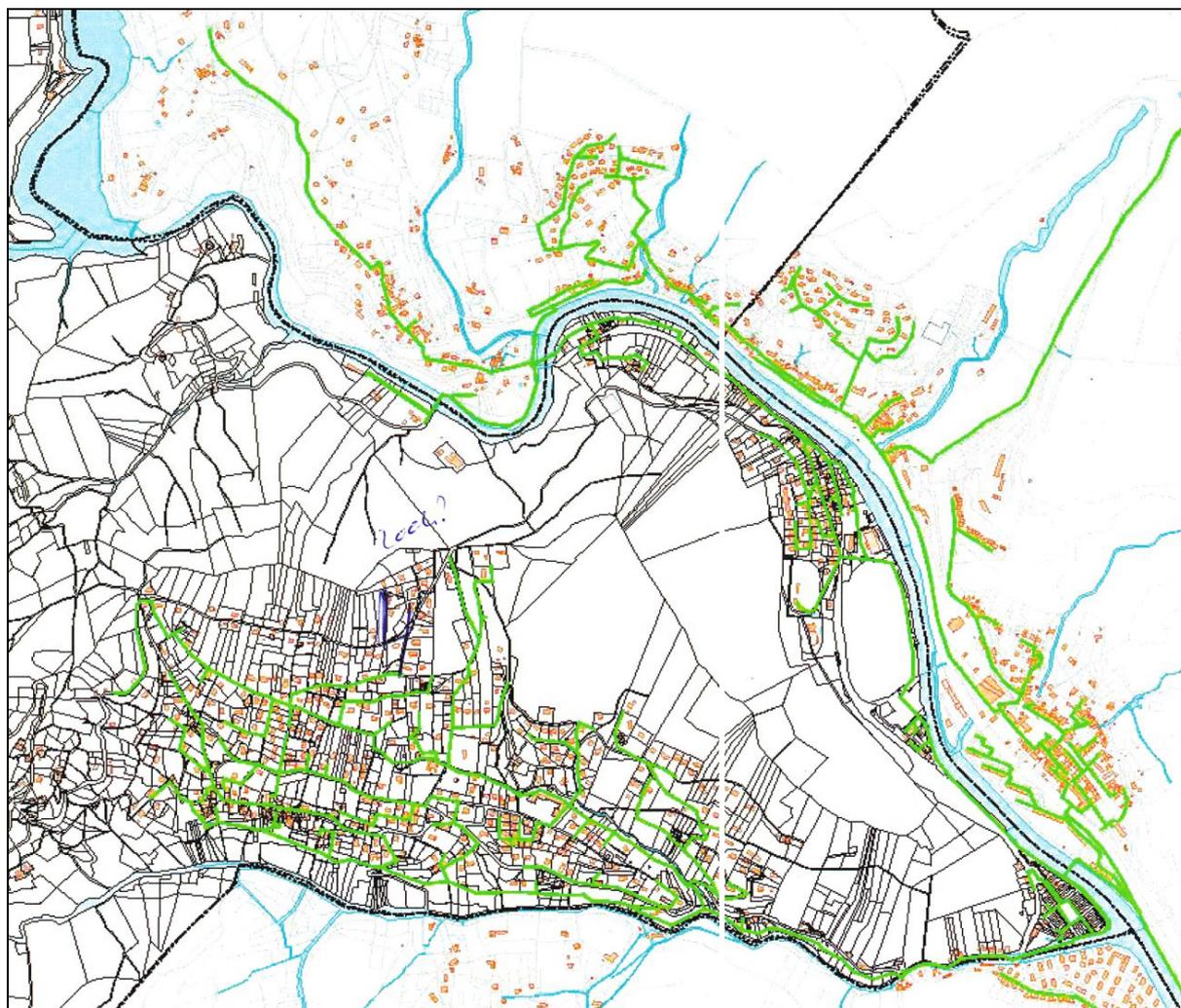
En 2020, la commune compte 772 abonnés au réseau d'eau potable et 657 abonnés à l'assainissement collectif, soit un taux de raccordement de l'ordre de 85%.

Le réseau est de type séparatif avec une longueur de 18 092 ml. Sur le réseau, on trouve 4 postes de relevage : à l'Arénas, au Moulin, au Fraissinet et au Galissard. Le réseau connaît très peu de dysfonctionnements.

A noter que le zonage d'assainissement prévoyait l'extension du réseau AEU sur les Mas Soubeiran / Nadal / Supérieur et pour le quartier de l'Arénas. Ces travaux ont été réalisés. La zone violette sur le plan ci-avant pourrait donc disparaître. A l'inverse, certaines parcelles situées à l'Est de l'agglomération (chemin des Abeils) sont a priori en zone d'assainissement non collectif (et ne devraient donc pas être en zone bleue).

Aucune autre extension n'est pour l'heure budgétée.





Etendue du réseau AEU (source : Alès Agglomération)

LA STATION D'EPURATION

La station d'épuration intercommunale de l'Habitarelle est située sur la commune des Salles du Gardon. Elle collecte les effluents de l'Impostaire, du centre-ville et de l'Habitarelle mais aussi ceux de La Grand' Combe, Sainte Cécile d'Andorge et de Branoux les Taillades.

Située en rive droite du Gardon au lieu-dit « plaine de l'Habitarelle », il s'agit d'une station de type boues activées avec aération prolongée et dénitrification d'une capacité théorique de 15 000 équivalent / habitants (EH). Elle a été créée en 1977 et améliorée en 1994. Aujourd'hui la capacité est estimée à 11 300 EH.

Le traitement biologique conduit à la fabrication de boues lors de l'élimination de la pollution dissoute. Ces boues deviennent peu à peu inévitablement trop concentrées et il convient d'en extraire une partie, puis de les transformer en un produit manipulable. Les boues en excès sont donc extraites du clarificateur et sont recueillies dans un silo.

Elles sont épaissies, stockées et envoyées sur une presse à bande qui va les déshydrater par pressage et les transformer en boues pelletables évacuées vers une benne à boues. Ces boues sont ensuite envoyées sur la plateforme de compostage d'Alliance Environnement sur la commune des Salles du Gardon.



Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

Outre son âge avancé, la station d'épuration de L'Habitarelle atteint ses limites de fonctionnement : D'une part, en raison de sa conception qui ne prévoyait pas le traitement de l'azote et du phosphore (ce qui lui vaut une non-conformité vis-à-vis de la réglementation ERU) et, d'autre part, en raison des charges importantes qu'elle reçoit.

Ainsi, les valeurs en 2021 sont :

- Taux de charge moyen d'environ 60 % de la capacité en charges polluantes (DBO5)
- Taux de charge en pointe supérieur à 125 % en charges polluantes (DBO5)
- Taux de charge en pointe supérieur à 140 % en charge polluantes (DCO et MES)
- Non-conformité Directive eaux résiduaires urbaines (ERU) sur l'azote
- Non-conformité locale sur le bassin d'orage et le traitement tertiaire
- Non conforme à la réglementation européenne et locale sur ses bilans 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 (STEP et Collecte - procédure précontentieuse européenne - blocage des permis de construire et arrêté de mise en demeure au 01/01/2019)
- Nécessité de mise en conformité du traitement

14

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté Alès Agglomération exerce la compétence totale en matière d'assainissement collectif et assure ainsi le fonctionnement du service sur la totalité de son territoire. Dans ce cadre, l'agglomération a en charge l'entretien et le renouvellement des réseaux, des ouvrages et des stations d'épuration.

A noter qu'au 1er janvier 2020, 23 communes étaient toujours gérées en régie et 44 faisaient l'objet d'une concession pour le service public d'assainissement collectif. 5 communes ne disposent pas de réseau de tout à l'égout.

Dans le cadre du contrôle administratif annuel prévu par l'Arrêté Interministériel du 21 juillet 2015, et réalisé par le service Eau et Risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM), certains réseaux d'assainissement collectif et certaines stations d'épuration du territoire d'Alès Agglomération sont non conformes à la réglementation européenne et/ou aux réglementations locales.

Dans ce contexte, et afin de connaître l'état des ouvrages d'épuration et les travaux à réaliser, Alès Agglomération a lancé, en 2015, un schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif sur le territoire où la collectivité était compétente.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Pays Grand'Combien avait lancé un schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif sur son territoire en 2012. Au 1er janvier 2017, la Maîtrise d'Ouvrage de ce schéma a été reprise par Alès Agglomération.

A l'issue du schéma directeur intercommunal de l'ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien, il ressort les priorités suivantes (points noirs) :

- Station de Les Salles du Gardon – L'Habitarelle ;
- Station de Les Salles du Gardon - La Favède ;
- Station de Cendras.

Les travaux préconisés sont :

- 1 création d'une station intercommunale : Branoux les Taillades, Cendras, La Grand'Combe, Les Salles du Gardon et Sainte Cécile d'Andorge ;
- 2 réhabilitations de station d'épuration.





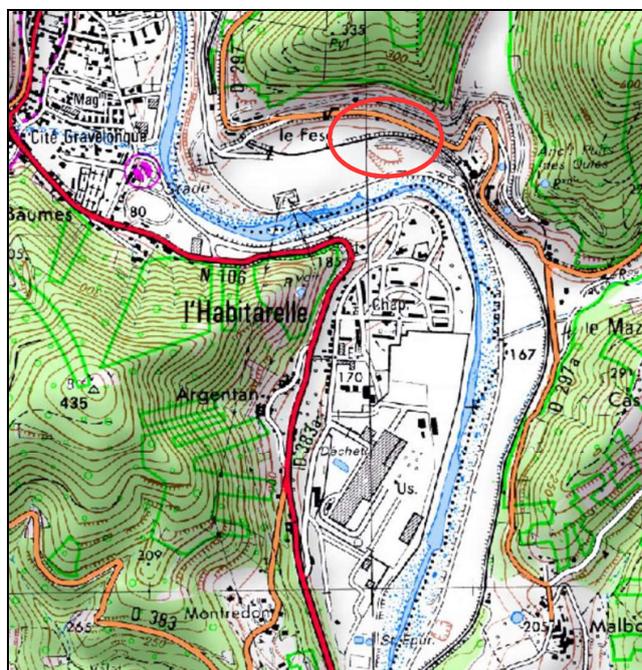
Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

Concernant la création d'une station d'épuration de 16 000 EH avec des réseaux de transfert, implantée sur la commune de Laval Pradel, ce projet présente les avantages suivants :

- Suppression de 2 stations en non-conformités nationales et/ou ERU, dont la station de L'Habitarelle en pré-contentieux européen ;
- Sécurisation du futur captage AEP du Gravelongue à La Favède ;
- Suppression de 2 stations en zone inondable - aléa fort ;
- Réduction du nombre de stations ;
- Réduction des flux polluants globaux sur le milieu récepteur.

15

L'échéance serait 2026. La notification du marché de maîtrise d'œuvre par Alès Agglomération a été faite en 2022. Le coût estimé de cette création est de 18 000 000 € TTC. L'échéance serait 2026.



Localisation de la future implantation

L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le zonage d'assainissement précise les filières préconisées pour les zones en assainissement autonome ainsi que la superficie des parcelles, etc. en fonction des lieudits (cf. page suivante).

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé le 1er janvier 2006 par la Communauté de Commune du Pays Grand Combien, auquel adhérait la commune de Branoux les Taillades. Depuis le 01/01/2023, c'est Alès Agglomération qui a la compétence « Assainissement autonome ».

Ce service a pour mission de réaliser un contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la réalisation des nouveaux dispositifs d'assainissement non collectif et également en cas de réhabilitation. Depuis le 1er janvier 2011, un contrôle diagnostic évaluant la conformité du dispositif d'assainissement non collectif est effectué en cas de vente immobilière.





Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

En 2012, le périmètre d'assainissement non collectif sur la commune concernait 118 abonnés ANC. En 2020, le listing initial du SPANC faisait état de 115 abonnés mais seules 93 installations en ANC sont réellement recensées.

Veolia a réalisé le contrôle de 75 installations, soit 81% des ANC. Seules 2 ne présentent aucun défaut. 19 ont un défaut d'entretien / usure. Sur les 54 installations non conformes, 30 doivent être mis aux normes d'ici un an en cas de vente, 7 entre 1 et 4 ans en cas de vente, et enfin 17 dans les meilleurs délais.

Visites réalisées veolia		Absence défaut		Défauts entretien/usure		Non-conforme, délais de mise en conformité					
						1 an si vente	4 ans ou 1 an si vente	Meilleurs délais			
75	81%	2	3%	19	25%	30	40%	7	9%	17	23%

Bilan des visites réalisées par Veolia (source : SPANC du Pays des Cévennes)

Secteur	Formation géologique	Appréciation générale de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome	Filières proposées	Dimensionnement	Emprise de l'épandage *	Caractéristiques techniques	Estimation du coût (€HT)
Le Castanet Bas	Micaschistes indifférenciés	- Rocher peu profond ($1 < R < 1.50$ m) - Perméabilité moyenne ($K=17$ mm/h) - Pente moyenne à forte aménagée en terrasse à certains endroits	Si épaisseur de sol > 1.00 m Tranchées d'infiltration à faible profondeur, surdimensionnées, et de 0.7 m de large	90 ml (jusqu'à 5 pièces principales) + 15 ml à la base (par pièce principale supplémentaire)	450 à 670 m ² si terrain plat 820 à 1075 m ² si terrain en pente	Cf. Fiche n°2	4.800 à 5.700 €
			Si épaisseur de sol < 1.00 m Filtre à sable non drainé	40 m ² à la base (jusqu'à 5 pièces principales) + 5 m ² (par pièce principale supplémentaire)	360 m ²	Cf. Fiche n°3	5.300 à 6.400 €
Blannaves	Trias indifférencié, marnes bariolées, dolomies, grès	- Rocher peu profond ($R > 1.10$ m) - Perméabilité défavorable ($K=12$ mm/h) - Pente faible aménagée en terrasse	* Filtre à sable drainé	Projet privé réalisé en coopération avec le service communautaire. Etude particulière à réaliser par un bureau d'étude qui justifiera les bases de dimensionnement du dispositif d'assainissement conformément à la réglementation			
Le Figaret	Alluvions holocènes : limons, sables, graviers et galets	- Rocher certainement profond ($R > 0.95$ m) - Perméabilité favorable ($K=166$ mm/h) - Pente faible sous forme de terrasse	Si épaisseur de sol > 1.50 m Tranchées d'infiltration de 0.5 m de large	75 ml (jusqu'à 5 pièces principales) + 15 ml à la base (par pièce principale supplémentaire)	400 à 590 m ²	Cf. Fiche n°2	4.000 à 4.800 €
			Si épaisseur de sol comprise entre 1 m et 1.50 m Tranchée d'infiltration à faible profondeur de 0.70 m de large	75 ml (jusqu'à 5 pièces principales) + 15 ml à la base (par pièce principale supplémentaire)	410 à 610 m ²	Cf. Fiche n°2	5.300 à 6.400 €
		- Attention présence d'écoulements souterrains locaux (étude de sol à prévoir)	Terre d'infiltration	25 m ² au sommet et 90 m ² à la base (jusqu'à 5 pièces principales) + 5 m ² (par pièce principale supplémentaire)	380 à 420 m ²	Cf. Fiche n°1	8 000 €





L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La Commune se dote d'un zonage pluvial annexé au présent PLU. Il convient de se référer à la pièce 5b4 du PLU.



LA GESTION DES DECHETS

Source : Alès Agglomération

LES COMPETENCES

La Communauté d'Agglomération Alès Agglomération, l'ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien et l'ex Communauté de Communes de Vivre en Cévennes disposaient de la compétence «Collecte des déchets ménagers et assimilés ». Elle comprenait la collecte des ordures ménagères et assimilés, les collectes sélectives et la gestion du haut de quai des déchèteries (à l'exception de l'ex Communauté de Communes Vivre en Cévennes qui ne disposait pas de déchèterie).

L'ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien, l'ex Communauté de Communes Vivre en Cévennes et la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération (exception faite des 16 communes issues de l'ex Communauté de Communes de la Région de Vézénobres et de Massanes et Saint Jean de Serres) ont transféré la compétence «traitement des déchets ménagers et assimilés » au SMIRITOM.

Les communes issues de l'ex CCRV, ainsi que Massanes et Saint Jean de Serres ont quant à elles transférées cette compétence au Sitom Sud Gard. Cette compétence comprend, pour le SMIRITOM, le traitement des ordures ménagères et assimilés et des collectes sélectives, la gestion du bas de quai des déchèteries et des quais de transfert, comprenant le transport des bennes et le traitement de leur contenu.

Pour le Sitom Sud Gard la compétence est identique à l'exception du transport des bennes déchets qui reste donc à la charge d'Alès Agglomération sur la déchèterie de Saint Césaire de Gauzignan.

L'ex Communauté des Communes des Hautes Cévennes disposait, quant à elle, des compétences collecte et traitement, aucune compétence n'ayant été transférée.

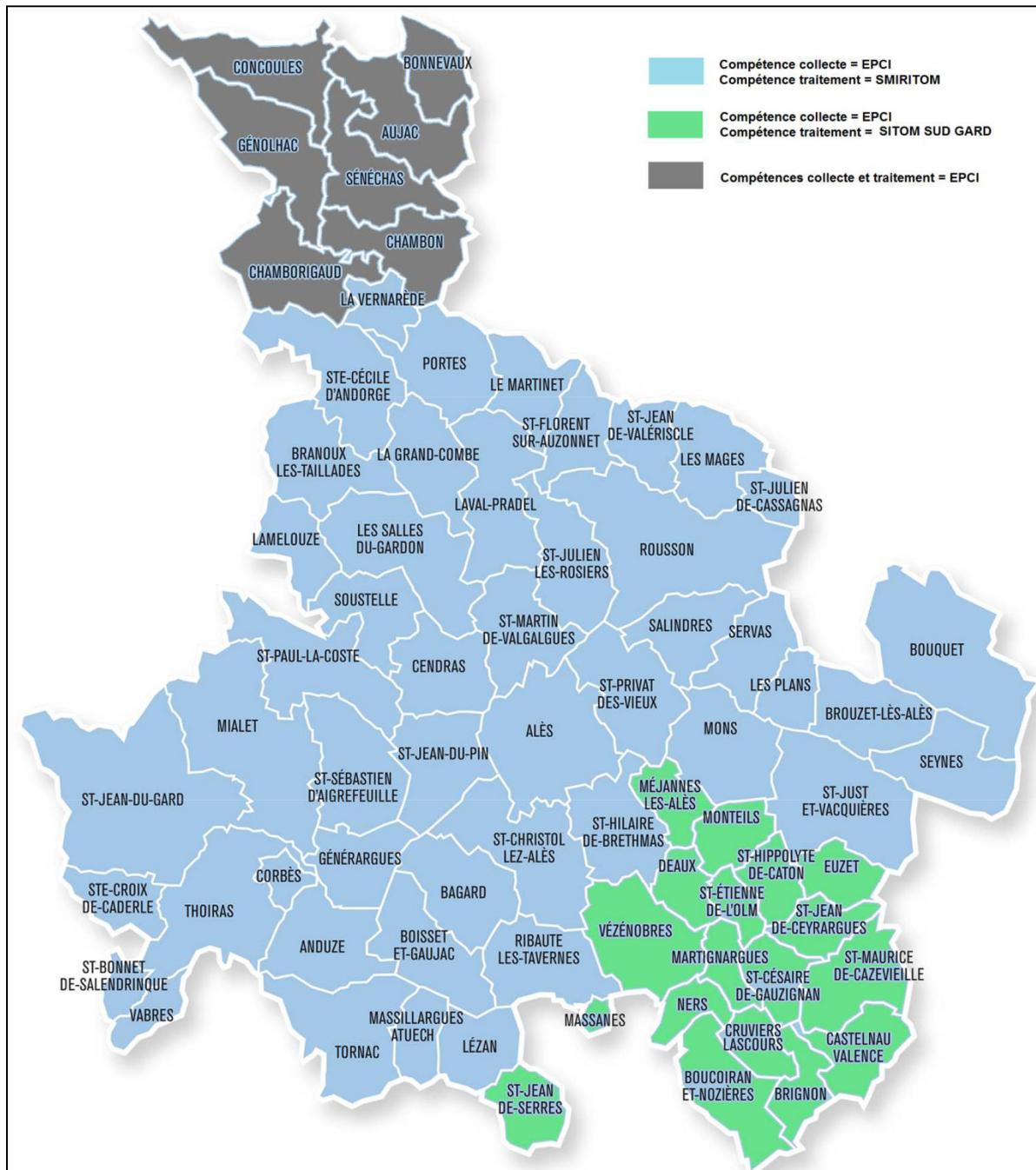
A noter que le territoire est concerné par ailleurs par le Plan Départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, le plan régional d'élimination des déchets dangereux et le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

18





Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets



Les compétences en matière de gestion des déchets

LES MOYENS

Les fréquences de collecte sont définies afin de permettre d'adapter au mieux le service en fonction des données démographiques et économiques du territoire. Le dispositif a cependant été adapté sur certains secteurs pour répondre au mieux aux nouveaux besoins de la population. Compte-tenu de l'occupation du territoire et de la densité de population, les fréquences de collecte des zones urbaines et rurales sont différentes.

Les collectes se font essentiellement en point de regroupement ou en porte à porte pour certaines zones de l'agglomération. Des équipements spécifiques ont été mis en place (conteneurs d'apport volontaire pour le tri des emballages, du verre et des papiers, bacs individuels ou bacs de regroupement, sacs de tri...).

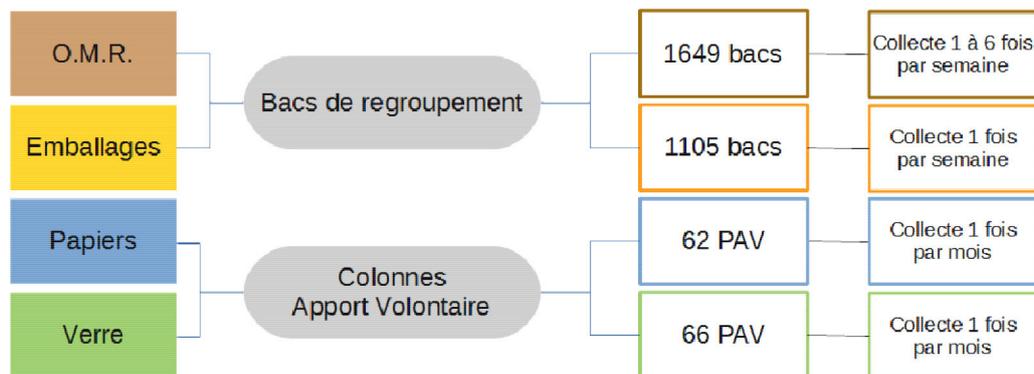




Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

Les véhicules mis à disposition pour l'ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien sont 4 bennes à Ordures Ménagères, 1 bennette et 1 camion dédié à la collecte des encombrants. Les 4 bennes à Ordures Ménagères et la bennette parcourent annuellement 60 000 km pour la collecte des OMR et 31 000 km pour celle des EMR (la collecte des papiers et du verre se faisant par un prestataire).

Pour les bacs et les colonnes, les données ci-dessous synthétisent les moyens en places pour la séparation des différents types de déchets ainsi que les fréquences de collecte.



Les moyens de collecte sur l'ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien

Contenances	120l	240l	340l	660l	Total
Nombres	66	182	396	1005	1649

La répartition des bacs de collecte des OMR en fonction de leur capacité

Contenances	120l	240l	340l	660l	Total
Nombres	79	181	309	536	1105

La répartition des bacs de collecte des Emballages en fonction de leur capacité

Des collectes de déchets encombrants sont effectuées selon un planning défini annuellement. Chaque commune bénéficie de collectes régulières selon une fréquence donnée garantissant au minimum un passage mensuel. Les encombrants sont pris en charge devant le domicile, sur le domaine public uniquement, avec toutefois une incitation du dépôt à côté des bacs de regroupement.

Il faut noter que tout encombrant déposé sur le domaine public en dehors des jours et horaires prévus est considéré comme un dépôt sauvage et est donc à la charge des communes.

LES AMBASSADEURS DE TRI

En 2016, seuls 2 territoires ont pu bénéficier de l'intervention d'ambassadeurs de tri, à savoir : Alès Agglomération (5 ambassadeurs) et l'ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien (1 ambassadeur).

Les objectifs sont :

- Informer et sensibiliser les habitants et les publics relais au tri des emballages ménagers
- Développer la communication de proximité afin d'augmenter le nombre de « trieurs » et la qualité du tri sélectif
- Faire progresser la qualité du tri et la quantité de matériaux recyclés





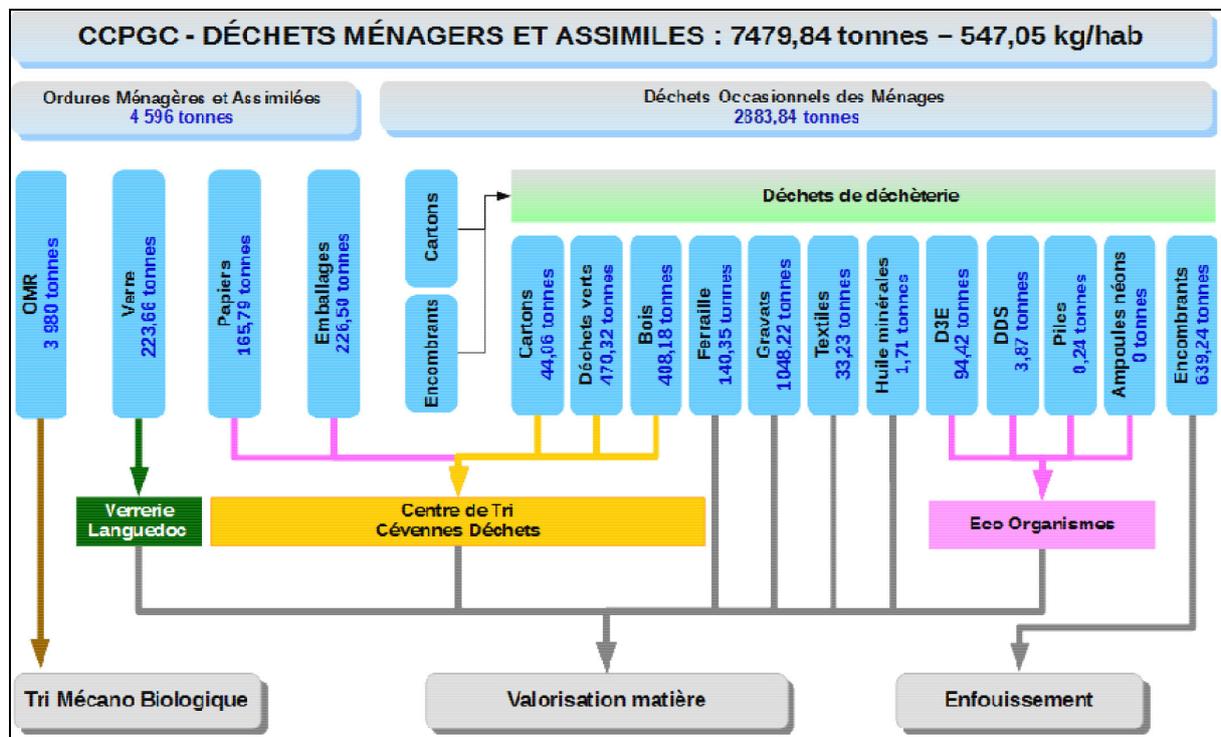
Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

Les principales missions sont :

- Communication Orale et Ecrite
 - Informer et sensibiliser les habitants et publics relais à la bonne gestion des déchets et au tri
 - Participer à des réunions publiques
 - Animer des évènements sur la collecte sélective dans des lieux divers (marchés, fêtes...)
 - Assurer des animations sur le tri dans les établissements scolaires, le centre de loisirs...
- Suivi technique
 - Assurer les suivis des tournées de collecte, contrôler la qualité des collectes sélectives et mettre en place des actions correctives (assurer le contrôle qualité des collectes sélectives)
 - Collecter des données sur la qualité du tri
 - Repérer les problèmes et engager des actions correctives (en porte à porte, boîtage, animations...)
 - Collecter des données et mettre en place des tableaux de bord
 - Remonter l'information sur les problèmes et actions engagées auprès du directeur et du chef de service

QUELQUES CHIFFRES EN 2016

SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS



Présentation générale de la gestion des déchets sur l'Ex CC du Pays Grand'Combien





LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont évaluées en 2016 à 3 980 tonnes pour l'ex CCPGC. La performance est estimée à 291 kg/hab. Cette performance est inférieure à celle de l'ex Alès Agglomération (364 kg/hab).

LE TRI

Les tableaux ci-après précisent le tonnage des différents déchets triés.

22

Collecte du verre	Populations	Dotations	Dotations/hab	Tonnages	Performances en kg/hab
Alès Agglomération	88357	378	234	1956,20	22,14
CC Pays Grand'Combien	13673	64	214	223,66	16,36
CC Hautes Cévennes	2761	35	79	105,88	38,35
CC Vivre en Cévennes	12562	37	340	280,60	22,34
SITOM SUD GARD	11021	53	208	367,15	33,31

Collecte des papiers	Populations	Dotations	Dotations par hab	Tonnages	Performances en kg/hab	Tonnages refus	Taux de refus	Refus kg/hab
Alès Agglomération	88357	292	303	1743,29	19,73	138,99	8%	1,57
CC Pays Grand'Combien	13673	48	285	165,79	12,13	8,85	5%	0,65
CC Hautes Cévennes	2761	30	92	63,80	23,11	3,66	5%	1,33
CC Vivre en Cévennes	12562	37	340	220,28	17,54	12,83	6%	1,02
SITOM SUD GARD	11021	43	256	215,79	19,58	19,58	8%	1,78

Collecte des emballages	Populations	Tonnages	Performances en kg/hab	Tonnages refus	Taux de refus	Refus kg/hab
Alès Agglomération	88357	1006,38	21,88	165,49	16%	1,87
CC Pays Grand'Combien	13673	226,50	16,57	72,71	24%	5,32
CC Hautes Cévennes	2761	37,82	13,70	7,107	16%	2,57
CC Vivre en Cévennes	12562	69,16	5,51	13,42	16%	1,07
SITOM SUD GARD	11021	385,18	34,95	-	-	-

La forte performance constatée sur le secteur couvert par le Sitom Sud Gard vient essentiellement de la mise en place, sur ces communes, de l'extension des consignes de tri.

LES DECHETTERIES

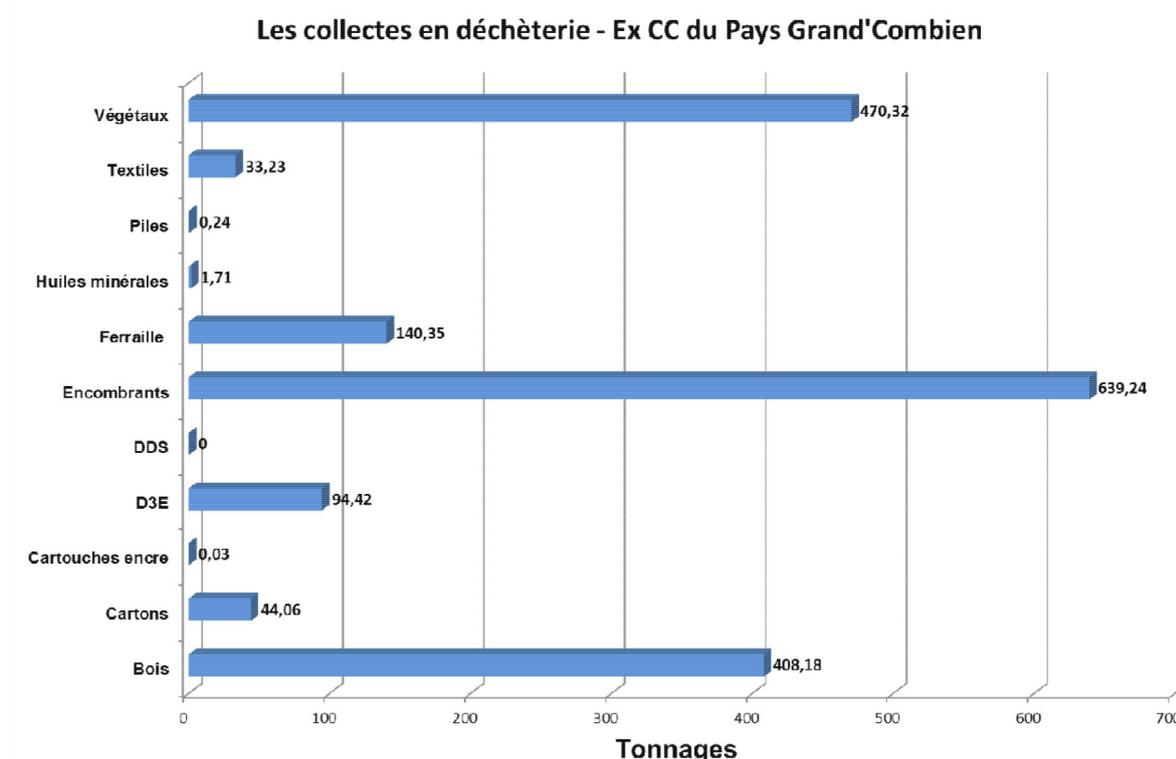
Le territoire d'Alès Agglomération compte 9 déchetteries dont celle des Salles du Gardon. Cette dernière est située sur l'Habitarelle.



Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

	Alès	Anduze	Génohac	Les Salles du Gardon	Ribaute les Tavernes	Saint Césaire de Gauzignan	Saint Martin de Valgalmes	Salindres	Thoiras
Coordonnées	04 66 56 53 33	06 77 57 04 66	04 66 24 90 59	04 66 54 86 02	06 43 34 32 12	06 35 17 33 41	04 66 56 50 50	04 66 85 67 03	06 24 75 17 73
Ampoules-Néons	•		•	•		•	•	•	•
Bois	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cartons	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cartouches encre	•	•		•	•	•	•	•	•
D3E			•	•		•			•
DASRI	•	•			•	•	•	•	•
DDS			•	•		•			•
Déchets verts	•	•		•	•	Plate-forme	•	•	•
Eco Mobilier						•			
Encombrants	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ferraille	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gravats	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huiles minérales	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huiles végétales		•							
Papiers	•	•		•	•	•	•	•	•
Piles	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Radiographies	•	•			•	•	•	•	•
Textiles	•	•		•	•	•	•	•	•
Verre	•	•		•	•	•	•	•	•

Les flux de déchets acceptés sur chacune des déchèteries



Tonnages collectés sur la déchèterie des Salles du Gardon en 2016

L'Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien n'a jamais mis en place sur son territoire la Redevance Spéciale. Toutefois une collecte séparée des cartons des professionnels est réalisé une fois par semaine. Cette collecte représente pour 2016, 33,05 tonnes.





LES EVOLUTIONS A PARTIR DE 2022

UN NOUVEAU PLAN D' ACTIONS QUI S' APPUIE SUR LA POPULATION

Face à l'explosion annoncée des coûts de traitement des déchets, Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération, a souhaité impulser sans tarder une nouvelle politique communautaire. Devant l'irrépressible nécessité de réduire les volumes de déchets et de mieux les valoriser, les élus travaillent à un plan d'action.

Les projections sont sans appel : d'ici 2026, la gestion et le traitement des déchets sur Alès Agglomération, qui représentent déjà un quart des dépenses de fonctionnement, entraîneront un surcoût cumulé de 35 M€ si rien n'est fait.

Dans le concert général de l'indispensable préservation de l'environnement, les grandes orientations nationales et régionales tendent à aller vers la réduction du volume des déchets produits et à mieux valoriser les déchets triés (verre, papier, emballages, ...). Avec d'importantes hausses de coûts de traitement et d'enfouissement des déchets résiduels à la clé.

C'est Alès Agglomération qui exerce sur tout le territoire la compétence "collecte et valorisation" pour les déchets ménagers, pour le tri sélectif, les encombrants et pour les déchèteries. Si la volonté des élus est de préserver l'environnement, ils souhaitent

Si la volonté des élus est de préserver l'environnement, ils souhaitent aussi maintenir un service public de qualité tout en maîtrisant l'évolution des coûts qui s'annonce. Pour cela, Alès Agglomération lance un grand plan d'incitation à la revalorisation et au tri des déchets, que ce soit via la collecte du tri sélectif, la collecte en déchèterie ou la filière de l'économie sociale et solidaire. Un objectif qui ne pourra être atteint qu'avec la participation active de la population.

En premier lieu, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) passe de 14,30% à 15,73 % en 2022. Cela représente une augmentation d'environ 30 € en moyenne sur la feuille d'impôt pour faire face à un boom de 20,50% du coût de traitement des déchets d'ici 2026. Cela limitera l'explosion du surcoût lié à la gestion du service.

En second lieu, les actions se multiplient pour lutter contre les incivilités (dépôts sauvages de déchets, poubelles non triées. etc.). En 2022, les déchets de voirie et les dépôts sauvages représentent 8% des déchets collectés annuellement dans l'Agglo, soit la même quantité que les déchets issus du tri sélectif...

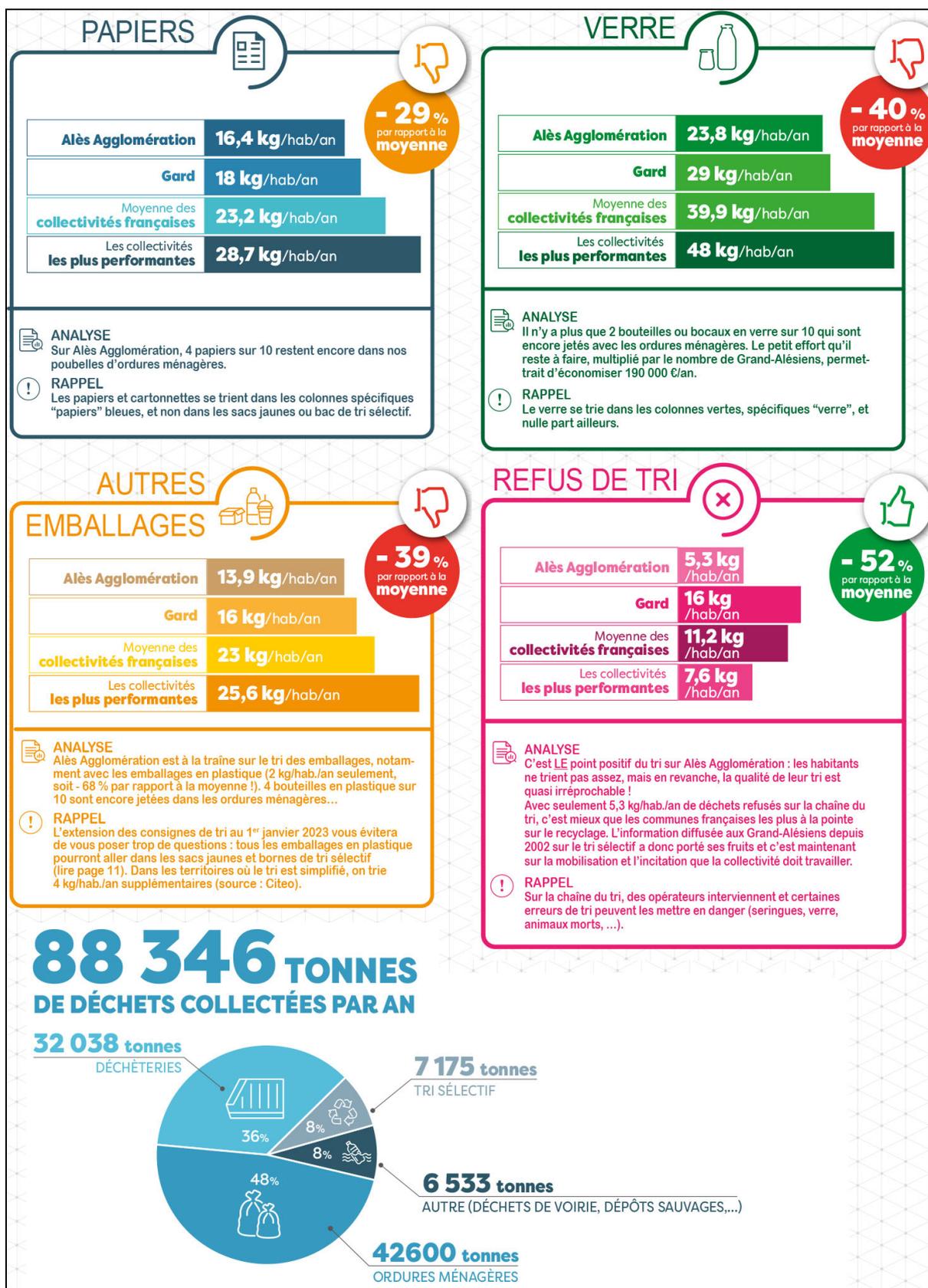
En troisième lieu, il s'agit de faciliter et renforcer les actions en faveur du tri des déchets.

LA GESTION DU TRI

Alès Agglomération accuse un retard significatif sur la quantité de verre, papiers et emballages triés. En revanche, le tri effectué ne présente que très peu d'erreurs. Un constat encourageant pour l'avenir.



Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets



Quelques données chiffrées (source : Ales Agglomération)

Aussi, le plan d'actions se veut ambitieux :





Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

10 ORIENTATIONS POUR 31 ACTIONS CONCRÈTES

La feuille de route doit tout à la fois contribuer à préserver l'environnement, protéger les finances de la collectivité et continuer de rendre un service de qualité aux Grand-Aiétiens. La mise en place des 31 actions s'échelonne jusqu'en 2026.





Pièce n°5b1 : Mémoire sur les réseaux et la gestion des déchets

Parmi les nouvelles actions d'Alès Agglomération depuis 2022, notons :

Depuis juillet 2022, les habitants de 56 communes doivent contacter directement leur mairie pour le retrait de leurs encombrants. Les habitants des 16 autres communes continuent d'appeler le Numéro Vert.

27

Alès Agglomération va moderniser 6 déchèteries, en reconstruire 3 et en créer 1 nouvelle. Pour faciliter le tri des habitants, un accès et une utilisation simplifiés à ces équipements sont fondamentaux. Le plan "déchets" d'Alès Agglomération prévoit en effet la reconstruction de 3 déchèteries devenues trop petites et peu pratiques : la déchèterie d'Alès, sur le quai du Mas d'Hours, sera réaménagée à quelques centaines de mètres de là, sur la route de Saint-Hilaire-de-Brethmas. La déchèterie de Saint-Martin-de-Valgagues sera reconstruite à proximité, dans le secteur de Tamaris (Alès). La déchèterie de Ribaute-les-Tavernes sera reconstruite dans la commune. Enfin, Alès Agglomération s'engage sur la construction d'une nouvelle déchèterie dans le secteur de l'Auzonnet.

Onze mois après le lancement d'un chantier d'envergure, le nouveau centre de valorisation multi flux, qui abrite la 2e plateforme à végétaux d'Alès Agglomération, était inauguré le 17/11/2022, dans la zone industrielle de l'Habitarelle, sur la commune des Salles-du-Gardon. Son maire Georges Brioudes rappelait devant une forte assistance, composée d'élus et agents techniques, l'historique du site, vantant son nouvel aspect pratique : "La déchetterie existe depuis 2003, elle a bien fonctionné pendant 20 ans et elle est désormais très nettement améliorée."

Agrandissement, extension des plages d'ouverture et structure flambant neuve, de quoi susciter la fierté de Joseph Barba, maire de Laval-Pradel et conseiller communautaire, délégué à la gestion de la commission enlèvement, traitement des ordures ménagères et tri sélectif : "Cette inauguration met au service de nos populations un outil qui sera formidable. Les gens qui vont balancer leurs déchets dans la nature n'auront plus d'excuses. Il y a des horaires adaptés, même le dimanche, pour les particuliers, les entreprises et nos collectivités."

Le déploiement de 104 colonnes a débuté en janvier 2023. Elles permettent de se débarrasser des gros cartons sans passer par la case déchetterie. Toutes les communes d'Alès Agglomération seront équipées.

L'objectif est de réduire au maximum le tonnage des ordures ménagères en simplifiant le tri des Grand-Alésiens (difficultés à faire venir les habitants en déchetterie pour 2 ou 3 cartons). 104 containers à cartons vont donc équiper les 72 communes d'Alès Agglomération en fonction de leur densité de population, « avec un container par commune au minimum ». Ces colonnes spécifiques, du même type que celles pour le verre, les papiers/cartonnettes ou le tri sélectif, permettront à tout un chacun de déposer facilement ses cartons, à n'importe quel moment.

